



Communauté de Communes de la Boixe

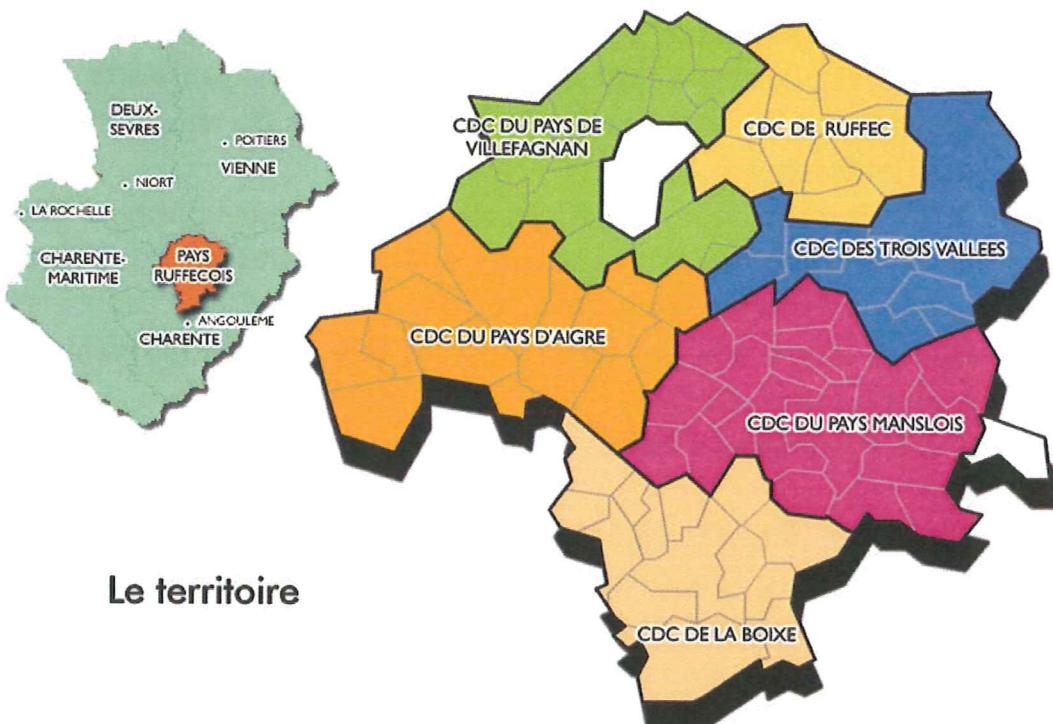
PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2014

10, route de Paris – 16 560 TOURRIERS
accueil@cdcboixe.fr www.cdcboixe.fr
☎ 05 45 20 68 46 / ☎ 05 45 20 57 35

Sommaire

Préambule.....	3
Contexte et diagnostic.....	4
Périmètre et public concerné	5
Contraintes et atouts du territoire.....	6
Contenu du PEDT.....	7
Modalités pratiques du PEDT	8-9
Les objectifs éducatifs du PEDT	10
Les projets d'activités.....	11
Mise en œuvre du PEDT sur le territoire	12
Signataires	13

La Communauté de Communes de la Boixe compte près de 8300 habitants. Elle est située au cœur du Pays du Ruffécois et à proximité d'Angoulême.



Elle se compose de 14 communes : Ambérac, Anais, Aussac-Vadalle, Coulonges, La Chapelle, Maine-de-Boixe, Montignac-Charente, Saint-Amant-de-Boixe, Tourriers, Vars, Vervant, Villejoubert, Vouharte et Xambes.

Dispositif sur la réforme des rythmes scolaires :

Le territoire de la Boixe n'a pas pu appliquer la réforme des rythmes scolaires en 2013 pour diverses raisons :

- la situation géographique dans une zone rurale peu desservie par les transports, avec des contraintes d'horaires liées à ces transports
- la difficulté à trouver du personnel pour un temps de travail trop court pour être intéressant.

A la rentrée 2014, tous les élèves bénéficieront des nouveaux horaires à l'école. Cette nouvelle organisation du temps scolaire répond avant tout à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école :

- favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs,
- passer à 5 matinées au lieu de 4 pour des temps d'apprentissage plus réguliers.

Les enfants scolarisés dans les écoles publiques du territoire conserveront le même nombre d'heures d'enseignement par semaine qui se répartiront désormais sur quatre journées et demie. Le but étant d'alléger la journée de classe afin d'enseigner les savoirs fondamentaux aux heures où les élèves sont le plus concentrés. Par conséquent, le nombre de jours d'école passera à 180 par an, ce qui fera 36 matinées supplémentaires pour apprendre. De plus, la rentrée scolaire est toujours un moment fatigant pour les enfants, puisqu'ils doivent changer de rythme de sommeil par rapport aux vacances. Et c'est autour des vacances de la Toussaint que les enfants sont le plus fatigués ; c'est d'ailleurs pour cela que 2 jours de vacances ont été ajoutés à la Toussaint. L'objectif du Projet Educatif Territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les autres établissements (Accueil Collectifs de Mineurs, sociaux...).

Le but est de définir un projet commun puis un emploi du temps scolaire et périscolaire, en fonction des besoins des familles, des enfants, mais également d'initier des échanges constructifs et réguliers dans une perspective d'amélioration continue des services éducatifs. La mise en place de la réforme des rythmes scolaires implique une mutualisation des moyens en personnel qualifié de l'Accueil de Loisirs, pour intervenir sur les TAP dans les différentes écoles.

Périmètre et public concerné

Les écoles publiques sont réparties sur l'ensemble du territoire, sur le temps de l'enseignement et périscolaire (pause méridienne, accueil pré et post scolaire). Le périmètre est élargi au temps extrascolaire et donc à l'Accueil de Loisirs, ainsi qu'aux services culturels, plus particulièrement la médiathèque, aux associations sportives et culturelles.

Le public visé est celui des enfants de trois à onze ans.

Le nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés : quatorze écoles publiques dont six écoles maternelles et huit écoles élémentaires

Ecole maternelles :

- Maine de Boixe : 54 enfants
- Xambes : 21 enfants
- Saint-Amant-de-Boixe : 65 enfants
- Vars : 90 enfants
- Ambérac : 49 enfants
- Anais : 50 enfants

Ecole élémentaires :

- Maine-de-Boixe : 32 enfants
- Montignac : 67 enfants
- Xambes : 41 enfants
- Saint-Amant-de-Boixe : 143 enfants
- Vars : 150 enfants
- Ambérac : 42 enfants
- Tourriers : 51 enfants
- Anais : 55 enfants

Le nombre d'enfants potentiellement concernés : 329 en écoles maternelles et 581 en écoles élémentaires soit 910 enfants.

Contraintes et atouts du territoire

Contraintes :

- Difficulté de trouver du personnel qualifié
- Manque d'infrastructures à proximité des écoles
- Problématique du transport
- Moyens financiers à maîtriser.

Atouts et leviers du territoire :

- La même qualité de services et d'activités pour tous sur l'ensemble du territoire.
- Un territoire peu étendu donc pas de longs déplacements.
- Une politique culturelle forte avec l'accès aux médiathèques et associations du territoire de la Boixe. Une programmation de spectacle vivant en direction du jeune public.
- Une politique sportive d'aide aux associations et d'initiation à travers l'école et le personnel de l'Accueil de Loisirs.
- Une véritable politique de développement durable en direction des enfants directement liée avec l'Education Nationale.
- Du personnel qualifié et compétent dans les domaines de l'animation et du sport.
- L'occasion de mutualiser le personnel du l'Accueil de Loisirs.

Textes juridiques (par ordre de publication)

- *Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.*
- *Circulaire n°2013-017 du 6 Février 2013 relative à l'organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires,*
- *Circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013 relative au projet éducatif territorial,*
- *Circulaire n°2013-073 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle,*
- *Note de service n°2013-096 du 17 JUIN 2013 relative au fonds d'amorçage,*
- *Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,*
- *Décret N°2013-705 du 2 août 2013 portant application de l'article 67 de la loi du 8 juillet 2013 (fonds d'amorçage) et l'arrêté du 2 août 20123 fixant les taux des aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré,*
- *Décret n°2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,*
- *Arrêté du 12 décembre 2013 relatif à l'encadrement des accueils de loisirs organisés pendant les heures qui précèdent et suivent la classe pour une durée de plus de 80 jours et pour un effectif supérieur à 80 mineurs.*

Les axes présentés dans le projet éducatif territorial s'inscrivent dans les volontés municipales favorisant une composante essentielle d'actions culturelles et sportives, à savoir la dimension intergénérationnelle et la transmission des savoirs et de la mémoire. C'est donc un élément majeur du PEDT.

- Développer des activités culturelles.
- Développer les pratiques sportives et alimentaires.
- Développer les activités liées à la citoyenneté.
- Jouer en développant les différents aspects du jeu.

Modalités pratiques du PEDT

Périodes de la semaine concernées par le PEDT :

Information des familles sur la mise en place des nouveaux horaires :

- Réunion publique ou information par courrier
(pris en charge par chaque commune)
- Modalités d'inscription :
 - Gratuit pour les enfants.
 - Cycle d'activités entre chaque vacances scolaires (7 semaines).
 - Autorisation et engagement parentaux.

Toutes les communes de la CDC ont retenu le mercredi matin et les horaires proposés ne dépassent pas les 3h30 de demi-journée d'enseignement imposées par le décret.

Durée du PEDT :

Dans un premier temps, une année constituera un test, avant le renouvellement qui dépendra de l'évaluation réalisée par le groupe de travail mis en place pour la réforme des rythmes scolaires.

Objectifs éducatifs du PEDT

En effet, si tous les enfants n'ont pas nécessairement les mêmes possibilités d'accéder à la culture pour différentes raisons sociologiques, éducatives, familiales, financières, il reste essentiel d'offrir à tous les enfants de nos communes une ouverture sur le monde culturel à travers différentes approches.

- Favoriser le vivre-ensemble dans le respect des valeurs et des principes républicains.
- Construire une culture commune et partagée des valeurs républicaines, en termes de droits et devoirs en s'appuyant sur le règlement départemental des écoles et le règlement du temps méridien.
- Renforcer et développer les cohérences temps scolaires / temps d'activités périscolaires, tant sur le plan des valeurs éducatives que sur les programmes d'activités en s'appuyant sur les projets d'écoles, le projet éducatif et pédagogique de l'Accueil de Loisirs.
- Lutter contre les inégalités sociales, économiques et culturelles pour une réelle égalité des chances.
- Favoriser l'épanouissement de tous les enfants dans un cadre sécurisant.
- Favoriser l'expression et la participation citoyenne des enfants.
- Impliquer les parents dans le processus éducatif.
- Favoriser les mixités : sociale, générationnelle, filles / garçons.
- Donner aux enfants les clés de compréhension des enjeux et des conséquences liées à notre mode de vie actuel favorisant des changements de comportements durables, tant sur le plan du vivre-ensemble que du respect de l'environnement.

Les effets attendus du PEDT feront l'objet d'une évaluation tout au long de l'année scolaire 2014/2015 :

- Favoriser le vivre-ensemble, les échanges entre le milieu scolaire, le milieu associatif, les politiques locales et les familles.
- Développement du partenariat entre les écoles et les acteurs associatifs par la mise en place de projets communs.
- Mise en cohérence des emplois du temps scolaires sur l'ensemble du territoire et équité des activités proposées sur les TAP.
- Modification des comportements de l'enfant dans son apprentissage de l'autonomie, d'ouverture d'esprit et de compréhension sur le monde qui nous entoure.

Groupe maternelle : PS / MS / GS (3-5 ans)

Axes principaux : Arts plastiques / la découverte sportive (éveil, initiation) / l'alimentation / les animaux / l'éveil musical / la nature

- Découvrir le plaisir de lire (médiathèque, bibliothèque)
- Bien connaître son corps (expression corporelle, pyramide humaine)
- Explorer le monde (promenade, fabrication d'herbier)
- Apprendre à bien manger (activités culinaires, quizz sur l'alimentation...)
- S'initier à la pratique et l'éveil musical (comptines, chansons, chaise et statue musicale)
- Pratiquer des activités sportives (parcours de psychomotricité, jeux collectifs, jeux d'éveil)
- Découvrir les arts plastiques (création d'histoires, peinture, fresque à thème)
- Découvrir leur sens (kim-goût, odeur, toucher, jeux sonores)
- Développer leur curiosité (animaux, nature, saisons)
- Sensibiliser au développement durable (fabrication d'objets recyclés, tri sélectif, jardinage)

Groupe primaire : CP à CM2 (6-11 ans)

Axes principaux : la pratique sportive / la musique / l'alimentation / la biodiversité / les activités culturelles et artistiques

Groupe élémentaire : CP / CE1 / CE2 (6-8 ans)

- Développer leur imagination (Création d'un planning d'activité, d'une BD)
- Pratique des activités sportives (parcours de motricité, relais, jeux de ballons)
- S'initier à la pratique d'activités artistique et musicale (peinture, théâtre, jeux musicaux, découverte d'instruments)
- Découvrir le monde culturel sur le territoire (patrimoine, église, abbaye, quizz)
- Sensibiliser les enfants sur l'équilibre alimentaire (activités culinaires, quizz alimentaire)

- Découvrir la biodiversité (faune, flore, jardinage, herbier, tri sélectif)
- Pratiquer des activités manuelles à thèmes (Halloween, le carnaval, Noël...)

□ Groupe moyen : CM1 / CM2 (9-10 ans)

Axes principaux : le sport / le patrimoine / la nutrition / le numérique / l'éducation et la santé / les arts / le développement durable

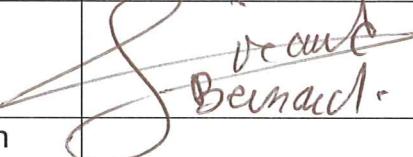
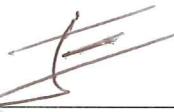
- Connaître leur environnement / patrimoine (jeu de piste, abécédaire écolo, quizz)
- Découvertes des activités sportives nouvelles (ultimate, hockey, dodgeball)
- Sensibiliser les enfants sur l'équilibre alimentaire (nutrition, ateliers sur le goût)
- Découvrir les arts (expression corporelle, jeux musicaux, théâtre, danse, spectacle)
- Sensibiliser les enfants sur la sécurité routière (jeux éducatifs, parcours vélo)
- Pratiquer des activités sportives variées (ping-pong, badminton, jeux de ballons, jeux de précision, olympiades)
- Sensibiliser leurs connaissances numériques (rallye photo, création d'un film)
- Développer leur créativité par des activités manuelles (création de maracas, fabrication de mollky, billard, atelier de récupération)
- Eduquer à la santé et au développement durable (tri sélectif, gestes quotidiens, quizz sur l'éducation et la santé, jeux de société sur l'écologie).

Mise en œuvre

Chaque commune est responsable de la mise en œuvre des activités proposées par l'Accueil de Loisirs de la Boixe dans le cadre du PEDT.

Un comité de pilotage sera mis en place par chaque commune, en concertation avec la CDC. Ce comité évaluera les activités de ce projet et proposera des réajustements si besoin.

Communes signataires

Commune	Signature
AMBERAC représentée par son Maire, Monsieur Alain COMBAUD	
ANAIIS représentée par son Maire, Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD	
AUSSAC-VADALLE représentée par son Maire, Monsieur Gérard LIOT	
LA CHAPELLE représentée par son Maire, Monsieur Sylvain LOISON	
COULONGES représentée par son Maire, Monsieur Alain BLANCHON	
MAINE-DE-BOIXE représentée par son Maire, Monsieur Patrick BERTHAULT	
MONTIGNAC représentée par son Maire, Monsieur James CHABAUTY	
SAINT-AMANT-DE-BOIXE représentée par son Maire, Monsieur Bernard LACOEUILLE	
TOURRIERS représentée par son Maire, Monsieur Laurent DANEDE	
VARS représentée par son Maire, Monsieur Jean-Marc DE LUSTRAC	
VERVANT représentée par son Maire, Madame Sylviane BUTON	
VILLEJOURBERT représentée par son Maire, Monsieur Raymond SEVRIT	
VOUHARTE représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre VIGIER	
XAMBES représentée par son Maire, Monsieur Jean-Louis STASIAK	

